



Mairie de Rivedoux-Plage

COMPTE RENDU CONSEIL PORTUAIRE

MARDI 29 OCTOBRE 2024 - 10 HEURES

Présents : Marc CHAIGNE – David ZELIE – Daniel GERVIER- Alain CHAIGNE – MOTTE Florentin représenté par MAILLET Nicolas– Pascal POTIER – LEBON Joël

Absents excusés : Hervé BOUCHER -Guy ANDRAULT– Laure TRICHARD

Ordre du jour :

- 1-Point sur la saison
- 2-Tarifs 2022
- 3-Zones de mouillages
- 4-Requalification du port
- 5-Questions diverses

Le Président remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence.

1- Point sur la saison

Aucun commentaire particulier n'a été formulé concernant la saison 2024.

2- Tarifs 2025

En 2024, les tarifs pour le port et les filières avaient fait l'objet d'une augmentation de 3% pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie.

Pour 2025, une hausse modérée de 2% est proposé pour les filières justifiée par l'augmentation des coûts de mise en place et retrait des filières pris en charge par la société Le Scaphandre.

Concernant le port, les travaux de dragage sont programmés pour octobre 2025, sous réserve de l'absence d'imprévus. En conséquence, les tarifs resteront inchangés, et les amodiataires paieront pour l'année complète. En cas de nécessité de retirer les bateaux pour cause de travaux fin d'année 2025, une remise pourrait être envisagée en 2026.

Pour l'aire de stationnement plage Sud, les réservations n'ayant pas été complètes et le tarif est cohérent pour la période du 15 mars au 15 avril, aucun ajustement tarifaire n'est prévu.

Le conseil d'administration donne un avis favorable à ces propositions.

3- Zones de mouillages

Le projet de la ZMEL Plage Sud réalisé par CREOCEAN inclut :

- 50 mouillages,
- Deux zones : une en échouage et une en haut profonde,
- Positionnement des mouillages dit « en grappe de raisin »,
- Intégration des 6 bouées blanches restaurées il y a deux ans,
- Deux RACK : l'un près de l'aire de jeux côté CNPA l'autre près de l'Ets Ré Glisse

Monsieur CHAIGNE présente le plan de la ZMEL aux membres du conseil d'administration.

Il souligne qu'il a demandé un moratoire sur les 3 première année d'activité de la ZMEL concernant le paiement de la taxe imputée à la commune pour occupation du domaine public maritime. Simon GALLOUX de la Direction Départementale des Territoires et la Mer a précisé que cette demande doit être étudiée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Une demande de subvention dans le cadre du « fond vert » (dispositif de l'Etat pour accélérer la

transition écologique dans les territoires) sera déposée malgré la baisse annoncée des financements de l'État.

La représentante de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a noté la qualité des échanges lors de l'élaboration du projet.

En 2025, le dossier sera axé sur la mise en conformité réglementaire.

4- Requalification du port

Monsieur CHAIGNE Marc informe le conseil d'administration que le projet de requalification du port a obtenu un avis favorable de la commission des sites, bien qu'un membre ait exprimé une opposition. Présent à cette réunion en date du 17 octobre 2024., de multiples questions lui ont été posées.

Cette présentation a constitué une étape décisive, nécessitant des réflexions importantes. Ce projet ne sera tout de même pas définitif. Le point majeur de ce dossier portait sur la gestion de la houle venant du Nord-Nord/Est (+/- 40cm) d'où le choix d'un brise clapot mesurant 21 mètres de long et 4m de large. Monsieur CHAIGNE Marc présente le plan de positionnement de ce dispositif. Le dossier sera transmis au Ministère début novembre 2024 avec une période d'instruction estimée entre 2 et 4 mois. La commune lancera les appels d'offres auprès des entreprises pour la réalisation des travaux.

Les travaux de dragage, avec la drague Fort Boyard réservée à ce jour, sont prévus pour octobre 2025 et devraient durer environ 15 jours. Au fond du port les grosses pierres seront retirées et une hauteur de 1m de vase sera enlevée.

5- Questions diverses

- Travaux maison du port : une partie sera aménagée avec un sanitaire et une douche, la réfection de la façade. Il est suggéré de prévoir un ou deux sanitaires dans la cour pour un accès libre.
- La police municipale a été conciliante avec le stationnement des véhicules sur la cale durant la saison.
- Zone kite surf plage Nord : une nouvelle zone de 50 mètres va être définie avec un chenal balisé (attention parc ostréicole toujours actif dans cette zone).
- Signalement de deux ou trois prises de courant qui ne fonctionnent pas sur le port, les portes en bois abritant le compteur électrique sont en très mauvais état, voir pour les réparer ou les remplacer.
- le branchement illicite sur le compteur électrique du port a été résolu.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président du Conseil Portuaire,
Marc CHAIGNE

